

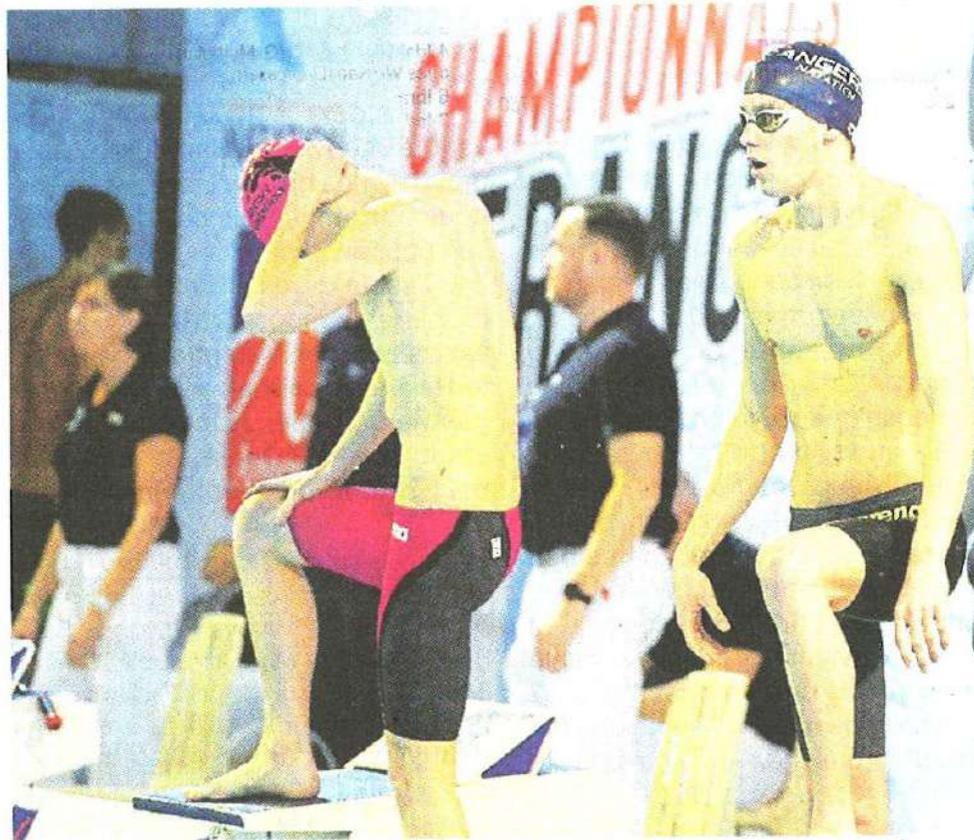
« On veut se réapproprier nos équipements »

Covid-19. La ligue des Pays de la Loire est sévèrement touchée par l'épidémie. Outre la baisse du nombre de licenciés, elle doit composer avec la gestion privée de certaines piscines.

Le chiffre dévoilé par Pierre Autret, secrétaire général de la Ligue des Pays de la Loire, fait froid dans le dos. « De date à date, comparée à l'an dernier, nous sommes à - 67 % de licenciés. C'est d'autant plus dommage que nous étions sur une forte croissance ».

À ce jour, seul le public mineur, les scolaires, les personnes en situation de handicap dans le cadre d'une prescription médicale et les athlètes de haut niveau ou sur listes ministérielles ont accès au bassin. Ça, c'est dans le meilleur des cas. « Les choses se passent bien dans les piscines dites municipales à régie directe, en revanche, on a constaté un certain nombre de difficultés dans des établissements mis en délégation de service public (DSP). Comme ils n'ont pas d'activité lucrative, ils refusent d'ouvrir », regrette le président Joël Pineau qui entame son deuxième mandat.

La Ligue s'inquiète de l'intérêt de certaines collectivités locales à se décharger de la gestion des établissements aquatiques au profit de structures privées. « Il y a une démission de la part des élus, s'insurge Pierre Autret. Une délégation de service public coûte 20 % de plus à l'ensemble de la population. Tout le monde argumente sur le fait qu'une piscine coûte cher mais si des collectivités construisaient des terrains



Le retour des adultes dans les bassins est attendu avec impatience

PHOTO :

de foot pour les mettre en délégation, j'imagine la réaction de la Fédération française de football ! On veut se réapproprier nos équipements. Les villes ont-elles conscience que l'apprentissage de la natation fait aussi partie des missions de l'éducation nationale ? »

Attention, les élus ne veulent pas

généraliser. « Chez moi, à Chalonnes, ça se passe très, confirme la nouvelle secrétaire adjointe, Delphine Boisdrón. On sait que ces établissements en question sont là pour gagner de l'argent et non au service du sport. Quand ils ouvrent à grand renfort de publicité des académies du savoir nager, alors que c'est l'un

des rôles fondamentaux dédié à la FFN, que cela se passe avec la bénédiction de la collectivité en question, je trouve ça plutôt désolant. »

Le projet de bassins mobiles

Pierre Autret ne manque pas d'exemples. « Le club de Machecoul tournait correctement. La piscine est passée en délégation de service, ils ont torpillé le club. Aujourd'hui, on est repassé en régie directe sauf qu'il faut remonter l'association et, plus compliqué, trouver un entraîneur. » Certains maires, comme à Sainte-Pazanne, sont encore plus directs. « Lui, il m'a dit clairement qu'il ne voulait pas de club. » D'autres sont plus perfides et construisent une piscine mais pas aux normes, histoire de ne pas accueillir de compétitions. « De plus en plus en Vendée, et pourtant ces municipalités ont bénéficié de l'aide financière du CNDS », se désole Joël Pineau.

La ligue des Pays de la Loire ne reste pas inactive. « On a pour projet d'acheter deux bassins dits mobiles afin de les mettre à disposition de collectivités pour développer la natation dans des zones carencées », annonce le président. L'île d'Yeu devrait être servie en premier. Un autre projet en Sud Vendée se trouve également à l'étude.

Christophe DELACROIX.